

NOS VALEURS

L'expertise et l'innovation

La CISPM développe depuis près de 70 ans une expertise unique, qui lui permet d'être une référence sur le domaine du logement et le marché immobilier de l'archipel.

Cette double compétence, c'est la capacité d'analyse du marché et une connaissance fine des enjeux techniques liés à la construction. Elle est partagée par les agents instructeurs et les administrateurs : c'est cette organisation unique qui garantit le faible taux de casse des projets et le financement de biens parfaitement adaptés aux besoins des coopérateurs.

Cette expertise, elle s'est construite grâce à des décennies d'informations capitalisées et des centaines de constructions accompagnées techniquement. .

L'ACTU

Un nouvel exercice se clôture pour la Coopérative, malgré une année mouvementée et des conditions d'opérations foncièrement inédites. Pour autant, cet exercice 2020 a été l'opportunité pour la Coopérative d'éprouver son nouveau modèle organisationnel, porté par son **Plan d'Orientation Stratégique**, et de valider à la fois la robustesse de ses procédures et l'importance de son activité pour l'archipel.

Le rapport Annuel de la CISPM, présenté en mai à ses Coopérateurs, est l'occasion de revenir dans le détail sur les enjeux majeurs de cette année 2020, et la résilience profonde dont a fait preuve la Coopérative tout au long de ces mois hors du commun.

Et pour rester parfaitement informés, rendez-vous sur cisp.m.fr

CISPM T2 2021

CONTACT

Coopérative Immobilière de Saint-Pierre et Miquelon

Tél : 41 03 40

cisp.m@cheznoo.net

cisp.m.fr

58 Rue Maréchal Foch
BP 4025 – 97500
Saint-Pierre

A L'EPOQUE

Nous sommes en 1994, et la CISPM signe un accord de gestion avec la Collectivité Territoriale, pour l'appuyer dans l'animation de son parc de logement social.

L'objectif, animer le mieux possible le parc social de la Collectivité, afin de préserver le patrimoine et d'accompagner au quotidien les habitants. Au total, ce sont près de 38 logements répartis sur Saint-Pierre et Miquelon que la CISPM appuie. Dans ce cadre, participe aussi aux instances sociales de la Collectivité, afin de l'appuyer techniquement sur les réflexions liés au logement.

FOCUS

Le membre-Coopérateur

Être membre de la CISPM, c'est aussi pouvoir s'impliquer au long terme dans un projet collectif et social unique. L'emprunteur, lorsqu'il entre à la CISPM, devient également Coopérateur. A ce titre, il dispose d'une voix égale au sein de l'Assemblée Générale des Coopérateurs, qui animent et bénéficient collectivement de la structure et de ses services.

S'engager en tant que Coopérateur actif, c'est ainsi pouvoir accompagner la CISPM dans sa stratégie d'intérêt général, c'est s'intéresser à son action, ses enjeux financiers et règlementaires, et s'engager à ses cotés dans les évolutions de son activité et de ses objectifs.

Surtout, l'aventure de la Coopérative est ouverte à tous, et ne s'arrête pas à la fin du remboursement du prêt. Des générations de Coopérateurs sont restées fidèles à la CISPM, et continuent de lui offrir sa force et sa légitimité.